



02.06.2017 – 10:00 Uhr

La grêle qui endommage des bâtiments ? Cela n'est plus une fatalité, grâce à un nouvel outil de prévention.

Bern (ots) -

Ces derniers jours, de violentes averses de grêle se sont abattues sur le canton de Berne et sur la Suisse romande, provoquant de nombreux dommages. Les premiers concernés ont été les habitants de la région de Thoune du Seeland bernois et du pays de Fribourg. Une grande partie des dommages sur les bâtiments aurait pu toutefois être évitée : Comment ? Grâce à un nouvel outil présenté sur la plate-forme d'information www.protection-dangers-naturels.ch et pouvant être adapté aux besoins de chacun.

Des grêlons, de la taille d'une noisette à celle d'une noix, détruisant tout un jardin en fleurs, faisant voler en éclats des vitres de voitures et perforant des stores. Mais aussi des caves et des rues inondées, transformées en véritables torrents. Les photos et les vidéos diffusées sur les portails en ligne nous rappellent sans ménagement que notre civilisation moderne reste toujours aussi vulnérable face aux dangers naturels. La force destructrice de la grêle et des pluies intenses peut avoir des conséquences désastreuses.

Les dangers naturels tels que la grêle, les tempêtes et les fortes pluies causent régulièrement en Suisse des dégâts se chiffrant en millions de francs. Les bâtiments sont les premiers touchés. Pour les établissements cantonaux d'assurance, ces dommages ont atteint en moyenne près de 240 millions de francs par année au total ces dix dernières années. La tendance est à la hausse : la faute aux caprices de la météo mais aussi surtout au mode de construction toujours plus dense et plus sensible. De nos jours, nombreuses sont les façades qui sont directement exposées aux intempéries, tandis que par le passé, des avant-toits offraient une protection contre la pluie et la grêle. De plus, les isolations extérieures sur les façades sont plus vulnérables aux sollicitations mécaniques que les murs massifs ; elles doivent être bien protégées contre la grêle et contre la pénétration d'humidité. Les stores à lamelles, par exemple, offrent une faible résistance contre les impacts de grêle. Des grêlons de quelques centimètres à peine peuvent rapidement provoquer des bosses et des déformations.

Un dispositif centralisé de commande des stores pour une protection optimale

Il est possible d'avoir recours à un dispositif centralisé de commande des stores pour se protéger efficacement contre les dommages dus à la grêle. En collaboration avec SRF Meteo, les établissements cantonaux d'assurance ont développé un système moderne d'alerte grêle. Dès qu'un bâtiment est exposé à un danger de grêle important, SRF Meteo envoie un signal à un dispositif électronique de commande du bâtiment. Les stores remontent alors automatiquement. Quand l'averse de grêle est terminée, un second signal fait en sorte que les stores redescendent.

Un check-up personnalisé sur les dangers naturels

Quelles sont les mesures qui offrent la meilleure protection en général ? Vous trouverez la réponse sur la plate-forme www.protection-dangers-naturels.ch. Les propriétaires de bâtiments, les maîtres d'ouvrage et les spécialistes ont désormais la possibilité de réaliser un check-up sur les dangers naturels en fonction de leurs besoins. À partir des informations concrètes saisies en ligne sur le bâtiment concerné, l'outil propose aux propriétaires des mesures concrètes pour protéger la façade. Des informations générales sur les dangers naturels et une check-list pour la planification et la mise en œuvre de mesures de protection sont également disponibles.

www.protection-dangers-naturels.ch

Informations complémentaires :

Martin Jordi, responsable du département Prévention des dommages éléments naturels AEAI :

téléphone 078 612 12 55, courriel : martin.jordi@vkf.ch

Rolf Meier, Service de presse AEAI : téléphone 031 320 22 82, courriel : rolf.meier@irv.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100060417/100803249> abgerufen werden.